Réglementation de la manifestation des 05 et 06 juillet 2025

Table des matières

ART.1 - Général	2
ART. 2 – Les Épreuves	2
ART. 3 – Inscriptions et tarifs	
ART. 4 – Retrait des dossards	
ART. 5 – Chronométrage et relais	5
ART. 7 - Natation	5
ART. 8 - Cyclisme	6
ART. 9 - Course à pied	7
ART. 10 - Parc de transition	7
ART. 11 - Respect de l'environnement	
ART. 12 - Récompenses	7
ART. 13 - Modification/Annulation des épreuves	8
ART. 14 - Sécurité / secours	8
ART. 15 – Responsabilité et Assurance	
ART. 16 - Protection des données personnelles	8
ART. 18 – Absence de délai de rétractation	9
ART. 19 – Assurance annulation	9

Réglementation de la manifestation des 05 et 06 juillet 2025

Le Gorillaman 2025 est organisé par le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban (COTM).

ART.1 - Général

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI le samedi 05 et le dimanche 06 juillet 2025 au Cours Foucault à 82000 Montauban. (Avenue du 10ème Dragon).

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal. La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com.

Pas de vélo de route pour les épreuves jeunes, VTT et VTC uniquement, prolongateurs interdits.

ART. 2 – Les Épreuves

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, ainsi qu'aux non licenciés. Les épreuves se déroulent pour la partie vélo avec : -drafting (aspiration) autorisé pour les courses XS – S

-drafting non autorisé sur les courses M - L

- XS contre la montre par équipe : drafting autorisé au sein de l'équipe mais interdit en inter équipe.

Des barrières horaires sont fixées pour les formats M / L / S / XS (voir tableau ART. 3)

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement.

ART. 3 – Inscriptions et tarifs

- Les inscriptions sont ouvertes aux licenciés FFTRI et aux non licenciés.
- Les licencié(e)s F.F.TRI. Compétition ont accès aux épreuves sur présentation de leur licence (papier ou support numérique).
 - En cas d'impossibilité de présentation de sa licence F.F.TRI., le concurrent devra faire l'acquisition d'un « pass compétition » et remplir le formulaire Info Santé pour la pratique du triathlon en compétition
- Non licencié(e)s / Licenciés loisirs : le concurrent devra faire l'acquisition d'un
 « pass compétition » et remplir le Formulaire Info Santé pour la pratique du triathlon en compétition.
- Pour les mineurs non licenciés, une autorisation parentale sera demandée, à joindre lors de l'inscription en ligne.
- Licences fédérations étrangères: la prise d'un Pass Compétition est désormais obligatoire. Il est gratuit pour les licenciés(e)s des fédérations ayant passé un accord avec la FFTRI (Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suisse). Pour les licenciés(e)s de ces fédérations, le Formulaire Infos Santé est nécessaire.
- Les inscriptions se font :

- Par internet sur klikego.com jusqu'au dimanche 29 juin 2025 à minuit. Après cette date il ne sera plus possible de s'inscrire.
- Toute inscription INCOMPLÈTE <u>ne sera pas prise en compte</u> (inscription en ligne, pièces justificatives et paiement).

Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez envoyer un email à l'adresse suivante : inscription.trimontauban@gmail.com

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de Klikego lors de l'inscription.

	Triathlon	Triathlon	Triathlon				
	XS	S	S D3				
		S relais					
		S entreprise					
Horaires	Samedi 05 juillet	Samedi 05 juillet	Samedi 05 juillet				
		16h00	19h féminin 20h15 masculin				
Distances	400m	750 m	750 m				
	10km	20 km	20 km				
	drafting	drafting	drafting				
	2.5 km	5 km	5 km				
Tarif Individuel *	25€/30€/40€	35€/45€/55€	35€/45€/55€				
	+ 2€ non licencié	+ 5€ non licencié	+ 5€ non licencié				
Tarif relais *		50€/55€/60€					
		+ 2€ non licencié					
Tarif entreprise		200€ (3 inscriptions + 3 repas VIP)					
Barrières horaires	24	2					
	€	17h35					
	Å	A					
	Passée cette heure le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à pour						
	l'épreuve et sera déclaré hors course.						
Ouverture/fermeture PAV		14h45/15h45	17h45/18h45				
	1	1					

	Triathlon L/ L relais/ L Duo	Triathlon M/ M relais/ M Duo	Triathlon 8/11 ans 2014/2017	Triathlon 10/13 ans 2012/2015	Triathlon CLM XS		
Horaires	Dimanche 06 juillet 8h30	Dimanche 06 juillet 8h45	Dimanche 06 juillet 10h30	Dimanche 06 juillet 11h00	Dimanche 06 juillet 14h00		
Distances	1900m	1500 m	100m	200 m	400m		
	■ 88 km	ॐ 40 km	2 km	€ 4 km	€ 10km		
	pas de	pas de	drafting	drafting	pas de drafting		
	drafting	drafting	1 km	1.5 km	2.5 km		
	21 km	10 km	1 Kili	1.3 KIII	2.3 KIII		
Tarif Individuel *	109€**/149€/189€	50€**/65€/80€	10€	10€	20€/ personne		
	+ 40€ non licencié	+ 20€ non licencié	+ 2€ non licencié	+ 2€ non licencié	+ 2€ par non licenciés		
Tarif relais *	115€/155€/378€	75€/80€/85€					
Tarif Duo	+ 2€ non licencié	+ 2€ non licencié					
Tarif Duo	218€/298€/378€ par	100€/130€/160€ + 20€ non licencié					
	duo + 40€ par non	+ 20€ non licencie					
	licencié						
Ouverture/fermeture PAV	7h/8h15	7h/8h15			12h45/13h45		
Barrières Horaires	9 h45	9 h45					
	3h30	3 12h45					
	16h15	15h00					
	Passée cette heure le concurrent ou son relais ne sera pas autorisé à poursuivre l'épreuve et						
	sera déclaré hors course.						
Prize Money 3 premiers scratchs individuels hommes et femmes pro ou amateur	1000€/600€/300€	300€/200€/100€					

(*): Prix progressifs selon un calendrier prédéfini (1^{er} tarif jusqu'au 05/01/2025 minuit et dans la limite de 100 dossards pour le L et le M, 2^{ème} tarif jusqu'au 27/04/25 minuit, 3^{ème} tarif jusqu'à la fin des inscriptions)

(**): dans la limite de 100 dossards

Tarif S entreprise (par équipe de 3) : dans le tarif de 200 €, est inclus le repas dans la tente VIP.

❖ <u>Tarif Club</u>: Pour les adhérents ne faisant pas parti de l'école de triathlon du club, une remise de 10% sur le tarif du premier palier sera appliquée si le club justifie d'au moins 10 inscrits et ce jusqu'au 27 avril 2025 minuit. Le club en fera la demande avant les inscriptions à <u>inscription.trimontauban@gmail.com</u>.

ART. 4 – Retrait des dossards

- Les dossards d'une équipe relai peuvent être retirés par une seule personne sur présentation de toutes les licences FFTRI ou pièces d'identité.
- ATTENTION: un seul dossard par athlète ou relai sera fourni par l'organisation, pensez à vous munir d'une ceinture porte dossard 3 points.
- Horaire retrait des dossards.

Les dossards peuvent être retirés les samedi 5/7 et dimanche 6/7 Pensez à anticiper le retrait de votre dossard.

ART. 5 – Chronométrage et relais

L'organisateur fournira un bracelet puce qui sera à accrocher à la cheville gauche.

La puce de chronométrage doit être portée jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener à l'organisateur. **En cas de perte, elle sera facturée 20 euros**.

Pour le relais B, le passage de la puce comme témoin se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

L'épreuve du relais B peut être courue par 2 ou 3 compétiteurs. Dans le cas de 2 compétiteurs, chacune des 3 épreuves peut être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre participant.

Tous les concurrents (sauf L) auront un bracelet afin de pouvoir entrer dans le parc à vélo. Il sera remis lors du retrait du dossard. Les concurrents du L auront un marquage tatou.

ART. 6 - XS équipe contre la montre et duo M ou L (règlement FFTRI)

Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme une et indissociable. Tous les membres d'une équipe doivent se présenter ensemble au contrôle à l'entrée de l'aire de transition et porter une **tenue identique** (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur**). Pénalité : Départ non autorisé.**

La composition des équipes CLM peut être masculine, féminine ou mixte. Chaque équipe contre la montre doit compter de 3 à 5 triathlètes.

Pour être classé, 3 triathlètes au minimum doivent franchir la ligne d'arrivée. Le temps à l'arrivée est pris sur le 3e triathlète.

Dans le cadre d'une équipe mixte, à minima une personne de chaque sexe devra obligatoirement franchir la ligne d'arrivée.

Le départ est donné à intervalle régulier.

Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ, cinq minutes avant leur départ programmé. Chaque athlète prend et repose son vélo personnellement dans le box de son équipe.

Tout athlète disqualifié ou mis hors course doit rejoindre l'aire de Transition le plus directement possible sans gêner ou aider les autres athlètes sous peine d'entraîner la disqualification de toute son équipe.

Pour les duos, les 2 concurrents doivent passer la ligne d'arrivée ensemble

ART. 7 - Natation

Port du bonnet obligatoire fourni par l'organisation.

Le port de la combinaison est obligatoire si la température est inférieure à 16°et interdite si supérieure à 24,5°. Aucun accessoire de respiration, de flottaison ou de propulsion n'est permis.

Pour les épreuves Jeunes, si la température de l'eau est inférieure à 16°, la natation sera annulée.

ART. 8 - Cyclisme

Le port d'un casque à coque dure homologué est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition, la jugulaire fermée et ajustée.

Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle. (Fournis par l'organisateur)

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 points de la ceinture porte-dossard.

Pour les courses jeunes le vélo de route est interdit ainsi que les prolongateurs. Seuls les VTT et VTC sont autorisés.

Sur les courses M, L, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou d'un véhicule pendant la course. Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.

Les duos sont considérés comme un seul concurrent.

Pour les autres courses avec « Aspiration Abri » (Drafting) autorisé :

- Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.
- Les prolongateurs vélo, type contre la montre ou ajouts aux guidons, sont formellement interdits.
- Les roues doivent comporter 20 rayons minimum.
- Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.

Le respect du code de la route est une obligation. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

En cas de décision arbitrale telle que définie par la réglementation générale, une pénalité d'arrêt (carton bleu) s'effectuera dans la **zone de pénalité** située sur le parcours vélo, avant l'entrée dans le parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité avant de rentrer dans le parc à vélo ; il en va de sa responsabilité.

Pour rappel, les durées de pénalités sont de :

- -1 minute pour la course XS, le relais B et la course S.
- 2 minutes pour la course M.
- 5 minutes pour la course L.

ART. 9 - Course à pied

Dossard non plié porté visible sur le devant pendant toute la course et positionné au-dessus de la taille.

Le dossard doit être fixé par au moins trois points.

Les ceintures porte-dossard sont OBLIGATOIRES.

Courir torse nu est interdit ; les bretelles de la tri fonction doivent en permanence être ajustées sur les épaules.

ART. 10 - Parc de transition

Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied, vélo à la main, jugulaire du casque fermé.

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.

Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol; pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.

En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux-mêmes leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

A l'issue de la natation, chaque concurrent a obligation de ranger correctement ses affaires dans son espace pour ne pas gêner les autres concurrents.

ART. 11 - Respect de l'environnement

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté prévues sur la partie vélo et sur la partie course à pied sera **sanctionné** par le corps arbitral. Dans le cadre du développement durable, un seul dossard est fourni, nécessitant l'usage d'une **ceinture porte dossard.**

Des bacs à déchets de tri seront mis à disposition des concurrents et des spectateurs.

ART. 12 - Récompenses

Une dotation spéciale sera attribuée aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du M et L

pour le L : **1000**€ au 1°, **600**€ au 2°, **300**€ au 3° pour le M, **300**€ au 1°, **200**€ au 2°, **100**€ au 3°

ART. 13 - Modification/Annulation des épreuves

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles.

En cas d'annulation de la natation pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisateur se réserve le droit de remplacer cette épreuve par une course à pied.

En cas d'annulation pour raison de force majeure indépendante de sa volonté, l'organisation ne remboursera pas les droits d'inscription.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou modifier à tout moment le contenu des présentes conditions.

En cas de modification, le règlement en vigueur le jour de la course sera appliqué.

ART. 14 - Sécurité / secours

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours. **Ils seront vêtus** d'un T. Shirt de couleur vive.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité du médecin de course et de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats (sapeurs-pompiers et AMSS82 ou autres)

ART. 15 – Responsabilité et Assurance

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par les forces de police ou de gendarmerie ; ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Le vélo et le matériel laissés dans le Parc à Vélo et non récupérés dans les délais annoncés seront déplacés et resteront sans surveillance.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quel que motif que ce soit.

L'inscription et/ou l'émargement au retrait du dossard valent acceptation du règlement.

ART. 16 - Protection des données personnelles

Le Gorillaman est impliqué dans la protection des données personnelles et s'engage à assurer le meilleur niveau de protection des données personnelles en conformité avec loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique & Libertés » et le Règlement européen n°2016-679 de protection des données personnelles du 27 avril 2016.

ART. 17 - Droit à l'image

La signature du bulletin d'inscription autorise le Comité d'Organisation du Triathlon de Montauban à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur tous les supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 05 juillet 2025.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ART. 18 – Absence de délai de rétractation

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation). En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

Tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Possibilité de souscrire une assurance annulation lors de l'inscription.

ART. 19 – Assurance annulation

Remboursement ou report sur 2026, sur présentation de justificatifs, pris en charge à 100% hors assurance et frais d'inscription pour les courses S, M et L jusqu'à 2 mois avant l'épreuve puis 50% ou report les deux derniers mois.

- pour décès ascendants/descendants/parentés/conjoint survenant moins d'un mois avant la compétition ;
- pour accidents/maladie selon certificats médicaux

Tarif de l'assurance : 5€ pour S,

10€/ personne pour M, M duo 20€/ personne pour L et L duo